

„ Suppliant prétendant joüir de son droit, d'une
 „ entiere liberté de donner son suffrage pour l'élec-
 „ tion Canonique du Souverain Pontife, ainsi que
 „ de l'une & l'autre voix, supplie très-respectueu-
 „ sement & très-instamment d'être admis au pre-
 „ sent Conclave avec tous les honneurs, privi-
 „ leges & prérogatives associés à la Pourpre par les
 „ Constitutions Apostoliques, les Canons & l'Usage.
 „ Faute de quoi, il proteste de la maniere la plus
 „ forte & la plus solennelle, par rapport à tout ce
 „ qui peut légitimement tomber sous sa protestation
 „ dans cette conjoncture.

„ Voilà, mon Eminentissime Seigneur, ce que
 „ je vous conjure d'avoir la bonté de communi-
 „ quer & exposer aux Eminentissimes Seigneurs
 „ Cardinaux dans la premiere Congrégation, afin
 „ de mettre à couvert ma dignité & celle de nous
 „ tous, & de maintenir en leur entier les précau-
 „ tions, prérogatives & libertés de la Pourpre.
 „ L'intérêt est commun, puisqu'il s'agit d'une chose
 „ qui nous touche tous & un chacun en particu-
 „ lier. J'ai du reste choisi cette voye familiere,
 „ plutôt que de mettre en usage les formalités
 „ que les loix permettent dans des cas de cette
 „ nature, afin que les affaires de l'Eglise ne par-
 „ viennent pas à la connoissance des Séculiers. Je
 „ prétends néanmoins que ceci ait la même force
 „ & le même effet, que si j'avois enfilé la voye
 „ des Tribunaux. Comptant sur votre puissante
 „ protection, je vous baise les mains. Au Châ-
 „ teau St. Ange le 6. Fevrier 1740. De Vôtre
 „ Eminence le très-humble & très-dévoüé Servi-
 „ teur, *Nicolas Coscia*, Cardinal.

Il est de quelque intérêt pour la mémoire du
 défunt Pape Clement XII, de mettre dans des mo-
 numens